

**PROCÈS-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 24 juin 2024**

Le Conseil Municipal de la Ville de BADONVILLER, régulièrement convoqué le 18 juin 2024, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Eric TAVERNE, 1<sup>er</sup> Adjoint -

Étaient présents : M. Éric TAVERNE, Mme Adeline CAPONE, M. Jean-Marie GOGLIONE, Adjoints ; Mme Laëtitia BOUSTOH, M. Lionel JOB, Mmes Céline MICLO-OTTINGER, Catherine ROCH, MM. Marc SORATROI, Sylvain STRUB, Mme Peggy VINOT

Excusés : Mme Dominique BONNEROT, M. Régis CHOMEL DE JARNIEU, Mmes Stéphanie CROUZEL, Maud DORÉ, Aurélie FRÉMONT, Cindy ROIMARMIER

Excusés avec pouvoir : MM. Olivier BAPTISTE, Bernard MULLER, Thierry TURBAN

Secrétaire de séance : Mme Adeline CAPONE

Quorum : 10

**Ordre du jour** :

1. **Ecole maternelle et accueil périscolaire – création et suppression de postes permanents d'adjoint d'animation à temps non complet**
2. **Accueil périscolaire – création d'un poste permanent d'adjoint d'animation à temps non complet en charge des fonctions de directeur-adjoint**
3. **Service technique - création d'un poste non permanent à temps non complet -Parcours Emploi Compétences**
4. **Ecole élémentaire du Haut Jardinnet – demande de subvention exceptionnelle pour le concert de gamelan**

**Le compte-rendu du conseil municipal du 06 juin 2024 est adopté à l'unanimité.**

**OBJET N°1 : ACCUEIL PERISCOLAIRE ET ECOLE MATERNELLE – création et suppression de postes permanents d'adjoint territorial d'animation**

La commune de BADONVILLER est confrontée :

-aux départs à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2024 de deux agents communaux du pôle scolaire autorisés à faire valoir leurs droits à la retraite,

- à la montée en puissance des effectifs de l'accueil périscolaire.

Aussi, il convient d'ajuster en prévision de la rentrée scolaire de septembre 2024 le nombre de postes permanents d'adjoint d'animation à l'école maternelle et à l'accueil périscolaire, ainsi que la durée hebdomadaire de travail desdits postes.

Madame Adeline CAPONE, Adjointe au Maire, propose de créer trois postes permanents d'adjoint d'animation.

Ces postes à pourvoir seront prioritairement proposés aux agents actuellement en contrat à durée déterminée, lesquels agents donnent entière satisfaction dans leurs fonctions respectives.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DÉCIDE :

- de créer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 trois postes permanents d'adjoint territorial d'animation affectés à l'école maternelle et à l'accueil périscolaire pour des temps de travail hebdomadaire annualisés de 27 heures 15 minutes, 24 heures 7 minutes et 16 heures 8 minutes,
- et de supprimer concomitamment deux postes permanents d'adjoint territorial d'animation dont les durées hebdomadaires de travail sont respectivement de 20 heures 45 minutes et 30 heures.

**OBJET N°2 : ACCUEIL PÉRISCOLAIRE – création d'un poste permanent d'adjoint territorial d'animation en charge des fonctions de directeur-adjoint**

Madame Adeline CAPONE, Adjointe au Maire, propose de créer un poste spécifique d'adjoint territorial d'animation chargé de seconder la directrice de l'accueil périscolaire.

Ce poste sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 6° du Code général de la fonction publique. Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée ne pouvant excéder trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de 6 ans. A l'issue de cette période de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit par décision expresse et pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier de la possession du BPJEPS dans le domaine de l'animation et du permis de conduire catégorie B.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DÉCIDE de créer à compter du 20 août 2024 un poste permanent d'adjoint territorial d'animation pour assurer les fonctions de directeur-adjoint de l'accueil périscolaire sur la base d'un temps de travail hebdomadaire annualisé de 27 heures 31 minutes.

**OBJET N°3 : SERVICE TECHNIQUE - CRÉATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DÉCIDE de créer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au sein des Services techniques de la Commune un poste relevant du dispositif Parcours Emploi Compétences. La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine,

CONFIE à Monsieur Eric TAVERNE, 1<sup>er</sup> Adjoint, le soin de définir et signer le contrat de travail de droit privé d'une durée maximale de 9 mois.

**OBJET N°4 : ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU HAUT JARDINET – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE CONCERT DE GAMELAN**

Monsieur Eric TAVERNE, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'un projet éducatif associant l'ensemble des classes de l'École élémentaire du Haut Jardinnet autour de la pratique sur un

gamelan (instrument de percussion indonésien) a été mené au cours du printemps 2024. Les ateliers et un concert assuré par des professionnels le 11 mars dernier représentent un coût global de 3 000.00 €. La Directrice de l'École élémentaire sollicite une participation communale à hauteur de 1 000.00 €.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DÉCIDE de verser à l'École élémentaire du Haut Jardinnet une subvention exceptionnelle de 1 000.00 € dans le cadre du projet éducatif « pratique sur un gamelan ».

### DIVERS :

- Travaux de voirie rue des Annonciades :  
L'entreprise PRESTINI TP a été retenue par la commission travaux pour mener des travaux de collecte des eaux pluviales rue des Annonciades. La voirie en forte déclivité et située aux abords de la forêt a subi d'importantes dégradations ces dernières années. Le montant des travaux s'élève à 27 383.00 € hors taxes.
- Audit énergétique du pôle scolaire (groupe scolaire, ancien collège et cantine scolaire) :  
La commune a lancé une consultation avec le soutien technique et administratif de Monsieur Etienne MAIRE, Conseiller en énergie au Pays du Lunévillois, et a décidé de retenir la proposition du bureau d'études SOLARES BAUEN. Le coût de la prestation s'élève à 9 725.00 € HT subventionné à 80% dans le cadre du dispositif ACTEE CHÊNE de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). SOLARES BAUEN aura pour mission de faire un état des lieux (état du bâti, bilan des consommations énergétiques) et de proposer des scénarii de rénovation dans le but d'améliorer le confort des usagers tout en diminuant les consommations énergétiques.
- Autres sujets évoqués :  
Le Conseil Municipal est favorable aux travaux de réfection de la Place du XXème Corps et laisse à la commission travaux le soin d'examiner les devis et de mandater une entreprise.  
L'école élémentaire du Haut Jardinnet est lauréate du prix de l'éducation citoyenne pour avoir constitué des ateliers d'arts plastique associant des résidents du Foyer d'Accueil Spécialisé et des éducateurs.  
Madame Adeline CAPONE, Adjointe au Maire, demande une intervention urgente, pour des raisons de sécurité, sur l'une des menuiseries extérieures du groupe scolaire.  
Monsieur Marc SORATROI, Conseiller Municipal, signale que des adolescents entrent de façon intempestive dans les locaux de la maison de santé et dégradent les locaux ; il propose l'électrification de la porte d'entrée pour filtrer les entrées.  
Madame Peggy VINOT, Conseillère Municipale, sollicite la pose de bancs à divers endroits de la commune, pour le bien-être des personnes âgées.

Badonviller, le 25 juin 2024

La Secrétaire de séance

Adeline CAPONE



Le Maire,

Bernard MULLER

Pour le Maire empêché,  
l'Adjoint au Maire